

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de la région de Suippes
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2025-CCRS-001
Date de mise en ligne :	Le mardi 28 janvier 2025 à 13:34:25
Date de clôture :	Le vendredi 28 février 2025 à 12:00:00
Titre :	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Jules Ferry à Suippes

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[18/02/2025 à 13:55:23] Bonjour,

Pourriez-vous apporter des précisions sur la nature du filet souhaité pour le garde-corps ainsi que sur la fixation des poteaux à l'estrade ?

De plus, pourriez-vous indiquer sur le plan la longueur totale du garde-corps ?

Cordialement

[18/02/2025 15:52:20] Bonjour,

Nous vous invitons à revoir l'additif ajouté au DCE le 14 février dernier.

Il n'y a pas de garde-corps, l'estrade est d'un seul tenant comme sur les plans.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

Questions / Réponses

[12/02/2025 à 17:04:35] Bonjour,

Pouvez-vous confirmer que l'entreprise du lot 2 devra l'entretien jusqu'à la réception des travaux?

La réception des travaux est-elle bien prévue pour fin juillet 2025?

Pouvez-vous dire si les plantations se dérouleront à l'automne 2025 ou durant les travaux d'avril à juillet?

Pouvez-vous nous confirmer que l'entretien après réception reste à la charge du maître d'ouvrage?

Pour la description des moyens humains, matériels et les procédés d'exécution: avons-nous le droit à 2 pages A4 R/V par procédé d'exécution ou 2 pages A4 R/V pour l'ensemble de ce chapitre?

Merci

[14/02/2025 10:25:46] Bonjour,

L'entreprise du lot n°2 devra l'entretien jusqu'à réception des travaux comme stipulé au CCTP.

Nous ne connaissons pas la date exacte de démarrage des travaux, qui dépendra de la hauteur de la nappe d'eau souterraine sur le site. Les travaux commenceront entre début avril et début juillet.

Quelle que soit la date de démarrage (avril, mai, juin, juillet), les arbres et arbustes ne pourront pas être plantés à cette période mais à l'automne.

L'entretien après réception reste bien à la charge du maître d'ouvrage.

Pour la description des moyens humains, matériels et les procédés d'exécution : 2 pages A4 R/V par procédé d'exécution.

Bonne réception.

Cordialement

Le service de la Commande Publique

[10/02/2025 à 14:24:31] Bonjour,

Pourriez-vous apporter une précision concernant le jeu à grimper ?

Dans le détail technique à la page 12 du carnet de détails, il est indiqué que les tasseaux en bois ont une largeur de 15 cm. Or, à la page 13, il est mentionné que l'équerre a une largeur de 7 cm.

Quelle largeur devons-nous prendre en compte ?

Cordialement

[11/02/2025 10:58:48] Bonjour,

Les équerres devront en effet être dimensionnées relativement à la largeur des tasseaux.

Cordialement

Le service de la Commande Publique